

L'étude d'impact sur l'environnement, évaluant précisément les impacts des travaux envisagés dans le prochain Programme, a été déposée en janvier 2026 auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

L'étude d'impact tient compte :

- De l'évolution de la Loi sur la qualité de l'environnement
- Des principes du développement durable
- Des préoccupations et attentes des communautés allochtones et autochtones
- Des enjeux liés aux changements climatiques

En chiffres :

Près de
175 M\$
investis depuis 40 ans

Près de
4 200 commentaires entendus

4 sondages en ligne

2 ans de consultation en 2024-2025

avec la communauté, les municipalités autour du lac Saint-Jean et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Un comité consultatif du milieu d'une trentaine de représentant(e)s de la communauté du lac Saint-Jean

Plus de
55 rencontres

4 séances d'information « portes ouvertes »

Les principaux changements et améliorations proposés par rapport au Programme actuel, concrètement influencés par la démarche de gestion participative :

- Un scénario de gestion des niveaux d'eau co-construit avec le milieu qui est optimisé, plus résilient aux changements climatiques et qui concilie davantage les différents usages du lac Saint-Jean
- Une plus grande flexibilité dans les techniques d'intervention (ex. : bancs d'emprunts riverains)
- Un processus décisionnel plus clair et robuste dans la gestion de l'érosion (ex. : encadrement de la non-intervention)
- Un mécanisme de participation du milieu amélioré
- Une future structure de gestion participative plus simple, efficace et transparente, en cours de bonification avec *Un lac pour tous*



Pour plus de renseignements sur l'étude d'impact et sur la démarche participative : energie.riotinto.com/decret

RioTinto

Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Vers un décret réfléchi et discuté avec la communauté qui tient compte d'un contexte en évolution

Depuis 40 ans, le Programme a pour objectif d'adresser les situations d'érosion causées par le rehaussement des eaux du lac Saint-Jean et l'impact des vagues, en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux, techniques et économiques du développement durable. Il contribue également à soutenir la production d'énergie nécessaire à notre aluminium certifié responsable, renforçant ainsi le lien entre la gestion durable des berges et notre engagement envers une production respectueuse des plus hauts standards.

Le décret actuel prendra fin en 2027.

Étude d'impact déposée et publique



Territoire couvert

- 210 km de berges
- 50 km de plages

- 260 km au total
- 15 milieux humides



Un nouveau nom pour le Programme

Le *Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean* devient le *Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean* afin que son nom reflète l'évolution du contexte depuis les dernières années, c'est-à-dire les préoccupations contemporaines du milieu et des groupes environnementaux, ainsi que la Loi sur la qualité de l'environnement, selon laquelle des décisions de gestion comme la non-intervention devront être étudiées plus systématiquement lors de la planification des travaux du futur Programme.

Rio Tinto continuera de gérer l'érosion et d'intervenir pour assurer la sécurité des résidents, des usagers et des biens.



Un nouveau scénario de gestion des eaux du lac Saint-Jean proposé co-construit avec le milieu

Bien que ce soient les travaux du Programme qui sont analysés dans l'étude d'impact, et non la gestion des eaux, Rio Tinto tenait à présenter à nouveau dans son étude d'impact un scénario de gestion amélioré comme mesure pour atténuer les effets de l'érosion, tout en conciliant les différents usages.

Le scénario proposé a été travaillé de concert avec un sous-comité du comité consultatif du milieu et l'organisme Un lac pour tous, dans un objectif de présenter un scénario équilibré, en respect du développement durable, qui amènera des bénéfices autant pour la communauté et l'environnement que pour Rio Tinto.

Répond aux principales préoccupations du milieu

- Niveaux plus bas au printemps en abandonnant la montée contrôlée possible à 17 pieds.
- Maintien de la limite à 15,5 pieds à l'automne et niveau supérieur à 14 pieds* en été favorisant la navigation.
- Rehaussement du minimum à 3 pieds en hiver pour la protection de prises d'eau.

Gains en environnement

- Légère diminution de l'érosion.
- Avantageux pour la faune et pour le maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques.

Meilleure résilience face aux changements climatiques

- L'hiver : Montée progressive et contrôlée possible entre 15,5 et 16,5 pieds en décembre, lorsque la ceinture de glace autour du lac est confirmée afin de ne pas augmenter l'érosion.
- L'été : Possibilité de montées progressives et contrôlées entre 16 et 16,5 pieds dans le cas d'apports naturels au lac Saint-Jean supérieurs au critère de forte hydraulicité favorisant aussi le respect de la limite minimale pour la navigation.

Légère amélioration de la productivité hydroélectrique

* Sauf exceptions identifiées dans l'étude d'impact.



Des techniques d'intervention proposées plus flexibles et adaptées

Un sondage réalisé a soulevé que la majorité des répondants favorisaient les techniques semi-rigides (ex : ouvrages mixtes combinant pierre et végétaux, épis et brise-lames) pour protéger leur propriété et les zones jugées sensibles.

Dans son étude d'impact, à la suite d'une revue de littérature internationale, Rio Tinto propose une bonification du nombre de techniques, dont des solutions fondées sur la nature, comme l'intégration de végétaux lorsque approprié, de nichoirs à oiseaux, l'aménagement de formes plus naturelles ou l'utilisation de matériaux alternatifs ayant des propriétés écologiques. Certaines seront testées sous forme de projets pilotes.

De plus, concernant les matériaux de recharge, l'utilisation de bancs d'emprunt riverains, qui sont des matériaux s'accumulant en bandes riveraines et qui élargissent les plages, représente aussi une proposition d'ajout issu du travail de collaboration avec le milieu ne faisant pas partie du Programme actuel. Ceux-ci sont envisagés dans quelques endroits stratégiques pour recharger des plages à proximité, se rapprochant des matériaux du lac Saint-Jean. Les bancs d'emprunts terrestres, c'est-à-dire les matériaux dans les sablières à proximité des zones de recharge, continueront d'être utilisés, car ils favorisent la durabilité des rechargements et diminuent donc leur fréquence et, par conséquent, leurs impacts autant sur l'environnement que sur le milieu humain.